Pointe des Ravines Rousses
Le Portalet
Clocher du Portalet
des Plines
Pte des Plines
Petit Clocher du Planereuse
Grand
Tête du Dacc
Zone de protection des sources sans délimitation précise
SIII
Tita Neire
Crête Sèche
Les Darreys
Aiguille
Tour Noir
Mont Dolent
La Maye
Crête de la Gouille
Léchère
Les Granges
Le Clou
Le Barfay
L'Amône
Ferret
La Chaudière
Le Dotse
Combe des Fonds
Lui des Rayes
Le Chantonnet

ORSIERES

COMMUNE D'ORSIERES

N
W E
S

PLAN GENERAL D'AFFECTATION DE ZONES

LEGENDE

- 🟧 Zones à bâtir (voir plans d'affectation de zones au 1:2000)
- 🟦 Zones de constructions et d'installations publiques (A, B, S)
- 🟪 Zone camping
- 🟨 Zone agricole 2
- ▨ Zone agricole protégée
- 🟥 Zone d'extraction de matériaux
- ▨ Zone de dépôt de matériaux (déchetterie et centre de tri)
- ▦ Zone d'activités sportives : domaine skiable
- ▨ Zone de protection de la nature
- ▨ Zone de protection du paysage
- ▨ Zone provisoirement non affectée
- ▨ Rochers / Pierriers / Eboulis
- ▦ Glacier
- ☐ Inculte
- ▨ Aire forestière
- ▨ Pâturages boisés

- ▦ Zone de protection archéologique

Zone de protection des sources
- ▦ SI
- ▤ SII, SIII
- ▤ Périmètre de protection des sources sans délimitation précise

Zone de danger d'avalanche
- ▦ Avalanche rouge
- ▦ Avalanche bleue
- ▦ Avalanche jaune
- ▦ Périmètre de danger d'avalanche

Zone de danger de crue
- ▨ élevé
- ▨ moyen
- ▨ faible

Zone de danger d'instabilité de terrain
- ▥ Périmètre d'instabilité de terrain/ Danger faible démontré
- ▥ Périmètre d'instabilité de terrain/ Danger moyen démontré
- ▥ Périmètre d'instabilité de terrain

Adopté par le Conseil Communal en séance du : 18 décembre 2002

MUNICIPALITÉ D'ORSIÈRES VALAIS

Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du : 20 janvier 2003

Homologué par le Conseil d'Etat
16 JUIN 2004

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du : en séance du ....

Droit de sceau: Fr. ...150.–...
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

01c

Echelle 1 : 10000

Septembre
2003